

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 MARS 2016-03-21

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP.

Monsieur le président,

Le 14 mars, les fédérations des finances, CGT, **F.O.** et Solidaires ont appelé à la grève interprofessionnelle pour le 31 mars et à participer aux initiatives et actions qui se développeront d'ici cette date pour obtenir le retrait définitif du projet de Loi travail.

Il peut certes paraître incongru d'appeler à la grève dans la Fonction Publique pour obtenir le retrait d'un projet de Loi concernant a priori davantage le secteur privé et pourtant...

Croire que ce projet de Loi n'impacterait pas à terme la Fonction Publique relève de la naïveté. Il serait illusoire, en effet, d'imaginer que les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause et que le Statut Général, les statuts particuliers et les droits et garanties induites resteraient immuables

Depuis des décennies, au nom d'une pseudo-modernité dont le parfum de XIXème siècle n'échappe à personne, il faudrait céder encore et toujours aux exigences du patronat. Pour embaucher, il faut pouvoir licencier sans entraves administratives ; pour embaucher, il est nécessaire de baisser le coût du travail ; pour assainir l'économie, il faut baisser le niveau de la dépense publique.

Bien évidemment, l'absence de recettes générées par les cadeaux fiscaux et sociaux consentis aux entreprises depuis des années n'est pas visée par les tenants de la baisse constante et dogmatique de la dépense publique.

Alors même qu'aucun bilan des diverses exonérations de cotisations sociales n'a jamais été sérieusement effectué et surtout que leur impact en termes de création d'emplois n'a jamais été véritablement évalué, il faudrait aujourd'hui porter atteinte aux droits des salariés au nom de la liberté d'entreprendre.

Ainsi, pour libérer l'économie, il conviendrait de libérer l'entreprise de la contrainte législative et réglementaire, considérant que la Loi du marché régulerait naturellement les échanges et le partage des richesses.

À la DGFIP, demain, au nom de cette même liberté d'entreprise, il faudra (c'est déjà en marche) revoir les modalités du contrôle fiscal. Tout est fait pour ne gêner l'entreprise en rien.

Demain, toujours au nom de cette même liberté d'entreprendre et pour baisser la dépense publique, des pans entiers de nos missions pourraient être confiés au secteur privé.

Déjà aujourd'hui, sous couvert de toujours plus de simplification, la mise en place annoncée de la retenue à la source dès 2018 entraînera à terme la disparition de la mission du recouvrement direct de l'impôt.

Et le Directeur Général de se féliciter de la qualité du travail des personnels de la DGFIP en la matière ... c'est là une bien étrange façon de manifester sa reconnaissance !

Soutenu par la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, le syndicat **F.O.-DGFIP** rappelle ici son opposition de principe à cette modification de la collecte de l'impôt, considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue, qu'elle remet en cause l'impôt citoyen et qu'elle n'offre pas aux contribuables des garanties suffisantes, notamment en terme de confidentialité.

De la même manière elle ne garantit pas à l'Etat un recouvrement futur à la hauteur de ce qu'il est aujourd'hui.

Complexifier et augmenter les missions des agents de la DGFIP tout en continuant dogmatiquement de supprimer des emplois et de réduire les budgets est stupide et suicidaire !

Et que dire de l'aumône que vient de faire la nouvelle ministre de la fonction publique en accordant généreusement une augmentation de 0,85% pour l'ensemble des deux années 2016 et 2017 (et non 1,2% comme l'annonce la propagande gouvernementale).

Le combat contre le projet de Loi travail est donc aussi notre combat, il est celui de tous les salariés du privé comme du public !

Il est celui de tous ceux qui refusent la précarisation accrue des salariés dans le privé comme dans le public !

TOUS EN GREVE LE 31 MARS 2016 !



**MARRE
D'ÊTRE
EXEMPLAIRES**